Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260410-TH_DCM_2026_39-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 avril 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
3 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 15

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Amandine BELLAY, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINE, M Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER

Membres absents excusés : Mme Aline GIACALONE donne pouvoir à M Julien CHENARD

Membres absents : sans objet

Mme Anne PAUL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-39
Compte Financier Unique Principal 2025 : affectation de résultats

Les membres du Conseil Municipal ont voté le compte financier unique 2025 qui fait apparaître en fonctionnement, un excédent cumulé de : 850 181.27 € et en investissement, sur réalisations, un déficit de 599 032.08 €. Le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de 2025 :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 599 032.08 € à l'article 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé).

- en report à la section de fonctionnement 251 149.19 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée l'affectation du résultat de fonctionnement ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire

